



Tout comprendre sur le dispositif de financement SONS pour le secteur médico-social

Ce webinaire concerne les secteurs Personnes âgées, Personnes Handicapées et Domicile

21 mars 2023

- Les objectifs de ce webinaire



- A qui s'adresse ce webinaire en priorité ?**

- Les ESMS des secteurs PA, PH et Domicile
- Les ARS & GRADeS
- Les fédérations
- Les collectifs SI

- Quels sont les objectifs de cette séquence ? Sous forme de questions-réponses:**

- Présenter le programme de financement SONS pour que les ESMS puissent en bénéficier
- Répondre à toutes vos questions opérationnelles concernant ce programme



Le programme SONS pour le médico-social, c'est quoi ?



• Le programme SONS pour le médico-social, c'est quoi ?



Le programme SONS est un programme de financement du « numérique en santé ». Il permet aux ESSMS d'acquérir sans reste à charge, la nouvelle version de logiciel métier, qui sécurise l'échange et le partage de données de santé et qui est interfacée à Mon espace Santé



L'investissement historique porté par le Ségur pour le secteur social et médico-social (600 M€) vise à **accélérer le déploiement et les usages du numérique au bénéfice des professionnels et des usagers.**

Dans ce cadre un dispositif d'achat pour compte financé par l'État au profit des ESSMS, appelé système ouvert et non sélectif (SONS), permet d'accélérer la mise en conformité des solutions de DUI aux exigences du Ségur numérique.

LE PRINCIPE

L'État finance l'installation d'une nouvelle version de DUI, référencée Ségur et compatible avec Mon espace santé



Ces financements sont directement versés aux éditeurs réalisant la mise à jour du DUI auprès de l'ESSMS, sans reste à charge pour l'ESSMS



Pour être « référencé Ségur », les solutions de DUI doivent respecter plus de 200 exigences fonctionnelles et techniques qui ont été décrites dans un document appelé « DSR » (Dossier de spécification de référencement)



Ces exigences sont **spécifiques à chaque domaine** Elles ont été définies dans le cadre de groupes de travail réunissant des professionnels de santé et du secteur social et médico-social, des experts, des directeurs des systèmes d'information, des représentants institutionnels et des éditeurs



Qu'entend-on par logiciel métier Dossier usager informatisé (DUI) ?

- Qu'entend-on par logiciel métier « Dossier usager informatisé » (DUI)?



Le DUI centralise l'ensemble des informations qui concernent la personne âgée ou handicapée et son parcours de santé et de vie. Ce dossier unique comprend un volet administratif, un volet médical et un volet lié à l'accompagnement de la personne

Les fonctions de base

- Accompagnement de l'utilisateur
- Coordination des acteurs internes et externes
- Gestion de la relation usager
- Admission de l'utilisateur
- Gestion administrative
- Soins de l'utilisateur (en fonction de l'activité de l'ESMS)
- Gestion documentaire, des habilitations et suivi de l'activité



**Quels ESMS des secteurs PA,
PH et Domicile sont concernés
par le programme SONS ?**

Quels ESMS des secteurs PA, PH et Domicile sont concernés par ce programme SONS ?



Les ESMS qui peuvent bénéficier des aides sont ceux qui disposent d'un n° FINESS dans les catégories suivantes :

Personnes âgées

PA

Périmètre

Tous les établissements des catégories
4401, 4402 et 4404
(6 catégories FINESS)



10 381 ESMS

Exemples : Résidences autonomie, EHPAD, EHPA,
Centres de Jour PA, Etab. Expér. PA

Personnes en situation de handicap

PH

Périmètre

Tous les établissements des catégories
4100 et 4300
(32 catégories FINESS)



14 063 ESMS

Exemples : IME, ITEP, IEM, CMPP, CAMSP, BAPU,
MAS, FAM, ESAT, SAMSAH...

Acteurs du domicile

DOM

Périmètre

Codes FINESS 209 (SPASAD), 354
(SSIAD), 460 (SAAD)



11 351 ESMS

Exemples : SAAD, SSIAD, SPASAD



Pour vérifier mon numéro FINESS, je me connecte sur <https://finess.sante.gouv.fr/> ou je consulte la fiche d'aide <https://esante.gouv.fr/saad-repertoire-finess>



D'autres catégories d'ESMS sont concernés par le programme SONS. Ils concernent les champs Protection de l'enfance, Addictologie, Protection Juridique des Majeurs, Accueil Hébergement Insertion. Mais, cela ne fait partie du périmètre de ce webinaire.



J'ai entendu parler du programme ESMS numérique. Est-ce la même chose que le programme SONS ?

J'ai entendu parler du programme ESMS numérique – Est-ce la même chose que le programme SONS ?



Non, ces programmes ne sont pas identiques – Ils sont complémentaires.

SONS

Volet logiciel

Système Ouvert Non Sélectif (SONS)



Volet transformation et usages

<p>POUR QUI ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> Tous les ESSMS qui sont déjà équipés d'un DUI, identifiables à travers leur FINESS juridique, et pour chacun des établissements identifiable par son FINESS géographique 	<ul style="list-style-type: none"> Tous les ESSMS régis par l'article L.312-1 du CASF En groupement de 15 ESSMS (8 pour Corse et territoires ultramarins)
<p>POUR QUOI ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> Pour financer la montée de version des DUI vers des logiciels référencés « Ségur » qui respectent les obligations en matière de sécurité, d'échanges et de partage des données de santé et compatibles avec Mon Espace santé 	<ul style="list-style-type: none"> Pour acquérir ou renouveler son logiciel DUI Pour financer du matériel / infrastructures et/ou accompagnement à la conduite de projet pour les petites structures Mais surtout Pour financer le développement des usages des outils numériques
<p>COMMENT ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> Via un bon de commande par ESMS 	<p>Via des appels à projets régionaux disponibles sur les sites internet des ARS (ouverts par les ARS entre le 15/01 et le 15/09/2023) ou national (ouvert du 15 février au 15 juin 2023)</p>



Comment bénéficier du programme SONS et/ou ESMS numérique ?

Comment bénéficier du programme SONS et/ou ESMS numérique ?

SONS

Je suis équipé d'un logiciel DUI et je souhaite disposer de la version conforme aux exigences Ségur

Je vérifie s'il est référencé Ségur (sur le site esante.gouv.fr)

Il n'est pas encore référencé mais...

Il a obtenu son référencement Ségur

il n'est pas candidat au référencement

il est candidat au référencement

Je ne pourrai pas disposer d'une version conforme aux exigences Ségur (sauf si je change d'éditeur et pour cela, je peux demander à bénéficier des financements ESMS numérique)

Je patiente...

Je prends contact avec mon éditeur de DUI

Je signe le bon de commande pour enclencher la montée de version (sans reste à charge pour l'ESMS) et réalise les démarches de contractualisation auprès de l'ANS

Je peux aussi demander un financement ESMS numérique, dans le cadre d'une grappe, pour soutenir le déploiement des usages



SONS ne finance que la montée de version, **jamais** l'acquisition ou le renouvellement d'un DUI.

Je n'ai pas de logiciel DUI et je souhaite m'équiper (ou j'ai un DUI dont je ne suis pas satisfait)

esms numérique

Je fais partie d'un organisme gestionnaire de 15 ESMS au moins

Je suis une structure isolée ou je n'ai pas réussi à constituer une grappe

Je regarde les conditions de l'appel à projet régional pour monter un dossier ESMS numérique et obtenir un financement

Je me rapproche de l'ARS, GRADeS, Collectif SI de ma région et éditeur pour savoir si je peux me raccrocher à une grappe d'ESMS existante et bénéficier du programme ESMS numérique



**J'ai rejoint une grappe ESMS
numérique en 2021 / en 2022 / en
2023, à quel(s) financement(s) ai-je
droit ?**

J'ai rejoint une grappe ESMS numérique en 2021 / en 2022 / en 2023, à quel(s) financement(s) ai-je droit ?

J'ai bénéficié d'un financement ESMS numérique en 2021



J'ai bénéficié d'un financement ESMS numérique en 2022



Je vais bénéficier d'un financement ESMS numérique en 2023



Acquisition ou renouvellement
DUI

Je **peux cumuler** le financement ESMS numérique et le financement SONS

Je **ne peux pas** cumuler le financement ESMS numérique et le financement SONS 2022 car l'éditeur installera directement la version du logiciel « référencé Ségur »

Mise en conformité de
DUI

Je **peux cumuler** le financement ESMS numérique usage et le financement SONS de montée de version



Je **signe** le bon de commande pour enclencher la montée de version (sans reste à charge pour l'ESMS) et réalise les démarches de contractualisation auprès de l'ANS





Quelles sont les principales évolutions intégrées dans le DUI « référencé Ségur » ?

• Quelles sont les principales évolutions intégrées dans le DUI « référencé Ségur » ?



Elles concernent principalement l'ajout de fonctionnalités sur l'échange, le partage d'informations ainsi que des exigences de sécurité.

Le référencement Ségur apporte une garantie sur le contenu minimum de votre DUI



Un socle de fonctionnalités cœur de métier incontournable pour les DUI du secteur



Un DUI, compatible avec Mon Espace Santé, qui permet l'échange et le partage d'informations en toute confiance avec les différents professionnels et établissements qui accompagnent les usagers



Un DUI qui permet d'accéder et de produire tous les documents utiles pour l'accompagnement de la personne âgée

Le DUI référencé Ségur dispose a minima de fonctionnalités clés sur les volets suivants :

- Admission
- Gestion administrative
- Accompagnement des usagers
- Soins
- Coordination des acteurs internes et externes
- Relation usager
- Gestion des habilitations, des documents et suivi de l'activité

Pour sécuriser **l'identité numérique et faciliter l'authentification des professionnels** de ma structure aux différents services numériques (DMP, MSSanté, DUI, ...).



Pour **sécuriser l'identification des usagers**, à l'aide d'une seule et unique identité, partagée par tous les acteurs du secteur sanitaire, social et médico-social.

Pour **sécuriser et faciliter les échanges** avec les usagers et entre les professionnels de santé et du secteur social/médico-social amenés à intervenir dans la prise en charge d'un usager.



Pour **permettre le partage sécurisé d'informations**, avec la Personne Agée et entre les professionnels de santé et du secteur social/médico-social (DMP), au travers de l'alimentation et de la consultation des documents.



**En tant que directeur d'ESMS,
quels sont les avantages à
bénéficier du programme SONS et
à utiliser une version de logiciel
« référencée Ségur » ?**

- En tant que directeur d'ESMS ou de professionnel, quels sont les avantages à bénéficier du SONS et à utiliser une version de logiciel « référencée Ségur »?



Il y a plusieurs avantages à en bénéficier dès maintenant. La version de logiciel « référencée Ségur » présente aussi des avantages pour les personnes que j'accompagne.



Une offre de financement limitée dans le temps => 2023, l'année du déploiement

La nouvelle version du DUI peut être commandée par l'ESMS à son éditeur jusqu'au 10/01/2024 et installée dans les ESMS jusqu'au 03/04/2024



Un DUI qui vous permet de dialoguer avec les professionnels de santé tout en sécurisant les données de santé que vous manipulez quotidiennement



Un DUI qui vous permet d'alimenter Mon espace Santé des personnes que vous accompagnez

Vous contribuez à l'amélioration de leur parcours de santé en mettant à la disposition d'autres professionnels les données nécessaires à leur prise en charge



Pour les services à domicile, cela vous permet d'anticiper la réforme des Services Autonomie : pour élargir votre activité aux soins, un DUI « conforme Ségur » sera un prérequis indispensable à respecter



**Y a-t-il des risques à ne pas mettre
en conformité mon DUI ?**



- Y a-t-il des risques à ne pas mettre en conformité mon DUI ?



Oui, il y a des risques de différentes natures à ne pas mettre en conformité mon DUI

➤ **Risque financier**

Je risque de devoir financer sur mon propre budget une mise en conformité qui deviendra obligatoire

➤ **Risque sécurité**

➤ **Risque « perte de chance pour les usagers »**

Je risque d'isoler ma structure et de ne pas pouvoir échanger des données de santé avec d'autres intervenants
En particulier, je ne pourrai pas alimenter Mon Espace Santé des usagers que j'accompagne, ni le consulter

➤ **Risque stratégique**

Pour les services à domicile, je risque de ne pas être prêt pour la mise en place de la réforme des Services Autonomie, sur le volet outils SI



**Quelles sont les prestations
prises en charge par l'Etat dans
le cadre du programme SONS ?**

• Quelles sont les prestations prises en charge par l'Etat dans le programme SONS ?



Il y a 6 prestations qui sont prises en charge financièrement par le SONS.

Elles font l'objet d'un seul et même financement par ESMS avec un versement direct à l'éditeur.



Licence d'utilisation sur le périmètre couvert par le référencement



Frais d'installation, de **configuration**, de **qualification** et de **paramétrage**



Maintenance corrective du périmètre couvert par le référencement dans la limite de 6 ans



Accompagnement à l'obtention d'un certificat logiciel de type organisation, quand nécessaire



Suivi du projet et livraison de la documentation



Formation des professionnels

La **rémunération** attribuée à l'éditeur en contrepartie de la Prestation Ségur **ne couvre pas** :

- Le financement de **boîtes aux lettres MSSanté**, **nominatives**, **applicatives** et / ou **organisationnelles** ;
- Les **coûts associés** à un **changement complet de solution logicielle**, indépendamment des évolutions évoquées dans les DSR, ou au **rattrapage lié à une version vétuste du logiciel** ;
- Les **coûts d'infrastructure additionnels** (acquisition de serveurs, migration de système de gestion de base de données, etc.), éventuellement nécessaires à l'installation de la solution logicielle référencée
- L'**achat du lecteur de cartes**.



Les prestations sont détaillées dans le document « Appel à financement » [publié sur le site de l'ANS](#)



**Que dois-je faire pour bénéficier
du programme SONS?**



• Que dois-je faire pour bénéficier du programme SONS ?



1^{ère} démarche : je me rapproche de mon éditeur afin d'obtenir son devis et signer le bon de commande



J'obtiens le devis de l'éditeur

Pour cela, je dois tout d'abord m'assurer auprès de mon éditeur qu'il est bien engagé dans le processus de référencement Ségur

Le cas échéant, je peux alors lui demander un devis pour bénéficier du dispositif SONS dans le cadre du programme Ségur (correspondant à la catégorie de mon établissement)

⇒ Cela va me permettre de bénéficier d'une mise à jour de mon DUI, entièrement prise en charge par l'Etat et sans reste à charge pour ma structure

i Même si la solution de mon éditeur n'est pas encore référencée, je peux demander un devis et signer le bon de commande.

! Le devis est **réglementé** et tous les éditeurs doivent respecter un modèle avec des **mentions obligatoires**.

Si j'ai un doute sur le devis, un formulaire (*accessible à partir du lien ci-dessous, page 10*), me permet de le signaler aux pouvoirs publics



Ces signalements permettent à ces derniers, lorsque nécessaire, d'agir directement auprès des éditeurs concernés

Attention : aucune réponse ne me sera faite concernant mon cas individuel, il m'appartient de poursuivre la démarche de contractualisation avec mon éditeur, avec le cas échéant, l'appui de mon ARS ou de mon GRADeS



Je signe le bon de commande

L'éditeur réalise l'ensemble des démarches auprès de l'Agence de Service et de Paiement (ASP) de l'Etat pour obtenir les financements

• Que dois-je faire pour bénéficier du programme SONS ?

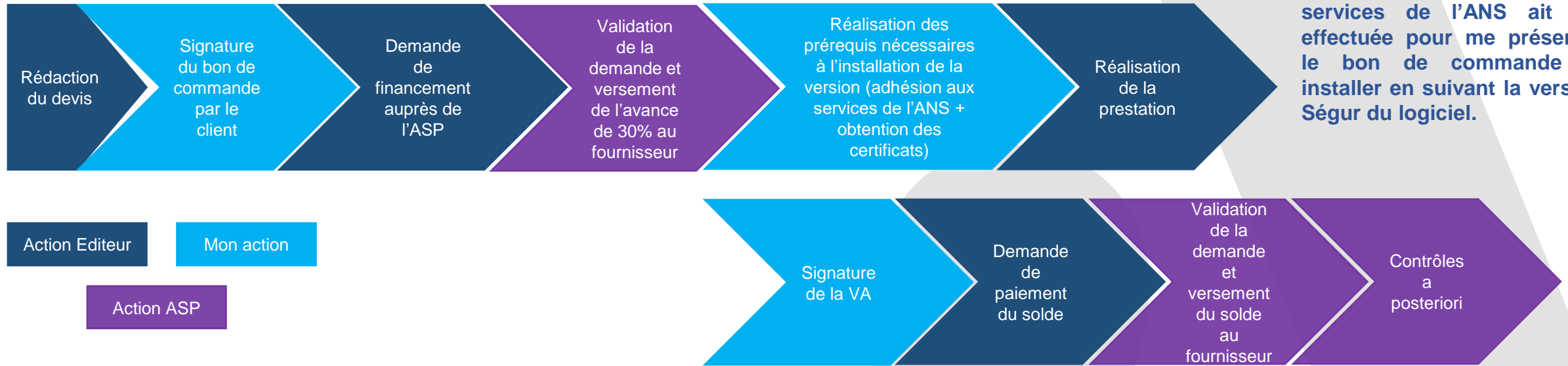
Mon éditeur opère toutes les démarches auprès de l'ASP, obtient une avance de 30% et réalise la prestation

Une fois les paramétrages réalisés dans la ou les structures, je signe la Vérification d'Aptitude (VA) (cf. Lien ci-dessous, page 6)

Mon éditeur se charge d'obtenir le solde de 70% de la prestation Ségur

Des contrôles seront a posteriori menés par l'ASP par échantillon pour vérifier le bon déroulement du processus

En résumé :



L'ordre des étapes peut varier selon les éditeurs. Certains peuvent attendre que la phase d'adhésion aux services de l'ANS ait été effectuée pour me présenter le bon de commande et installer en suivant la version Ségur du logiciel.

Sources :

https://esante.gouv.fr/sites/default/files/media_entity/documents/guide_dui_interoperable_services_et_referentiels_socles.pdf

https://esante.gouv.fr/sites/default/files/media_entity/documents/GUIDE-SONS.pdf



Jusqu'à quand puis-je bénéficier du programme SONS ?

• Jusqu'à quand puis-je bénéficier du programme SONS ?



Je peux bénéficier de cette prise en charge financière jusqu'au **10 janvier 2024**. La durée est donc limitée dans le temps

La nouvelle version du DUI peut être commandée par l'ESMS à son éditeur avant le **10 janvier 2024** et l'éditeur doit installer la nouvelle version du logiciel avant le **03 avril 2024**

Calendrier du dispositif SONS



⇒ Attention, il s'agit donc d'une offre à durée limitée : n'attendez pas le dernier moment pour bénéficier d'une mise à jour de votre logiciel financée par l'Etat, rapprochez-vous au plus vite de votre éditeur pour passer commande



**Quelles sont les solutions
logicielles référencées Ségur ?**

Quelles sont les solutions logicielles référencées Ségur ?



Au 21 mars, 14 solutions sont référencées Ségur. 32 sont en cours d'analyse en vue d'obtenir leur référencement. Vous pouvez retrouver toutes les informations sur : <https://industriels.esante.gouv.fr/actualites/segur-du-numerique-en-sante-pour-le-medico-social-liste-des-editeurs-ms1-et-ms2-candidats-au>

Retrouvez la liste des solutions déjà référencées

MS1 PA/PH/DOM

Editeur	Nom du logiciel
ARCHE MC2	Apozeme
ARCHE MC2	ARCAD SAAD
ARCHE MC2	ARCAD SSIAD
ARCHE MC2	Medisys Prestataire
ARCHE MC2	MILLESIME
ARCHE MC2	Perceval
ARCHE MC2	Solution Web
ARCHE MC2	Suivi MS
CEGI	VivaLity
CERIG SA	CEDIACTE
DEVELOPPEMENT INGENIERIE & CONCEPTION DE SYSTEMES D'INFORMATION EN INFORMATIQUE	DOMILINK SSIAD
MALTA INFORMATIQUE	TITAN
Teranga Software	NETSoins
Teranga Software	NETVie

Retrouvez la liste des solutions en cours de référencement

CAPCIR	CORTEXTE
INFORMATIQUE SERVICE	GECKOS
HIPPOCAD	ASAPRO
Odeale	Sidéale
ITSAP (INNOVATION ET TECHNOLOGIE DES SERVICES A LA PERSONNE)	Odyssee
SYKIO	OGUST
GRUPE ZEPHYR	ISAD
ITC	EASY LIFE
D2L informatique	SILAO
INFOLOGIS	INFOLOGIS
OCEALIA INFORMATIQUE	OCEALIA Usager
EVOLUCARE TECHNOLOGIES	IMAGO DU
SOLWARE LIFE	Livia Parcours de vie
GIES	ATENA
INFORMATIQUE ET PRATIQUES SOCIALES	DirIgami
TROIZAIRE	NemoWeb
INTERNATIONAL CONSULTANT	LE DOSSIER UNIQUE
EIG sas	éo
SociaNova	OGIRYS
MALTA INFORMATIQUE	TITAN LINK
Action Information Recherche	AIRMES
XELYA	XIMI
GRUPEMENT INFORMATIQUE DE L'ECONOMIE SOCIALE	Atena Web
Société Philanthropique	Linea
Ki-Lab	GLOBULE
Berger-Levrault	Mediateam
Berger-Levrault	BL SENIOR
ABSCISSE INFORMATIQUE	ASTAGIA
NOUVELLE SOC SERVICES INFORMATIQ ADMR	DUI ADMR
AGM Informatique	FOCAT.Net Résidents
RECHER DEVELOP ECHANGE ACTION MEDICO SOC	ORGAMEDI
SENEF SOFT	PROGISAP





**En attendant de signer le bon de
commande SONS, quelles
actions puis-je anticiper ?**

En attendant de signer le bon de commande SONS, quelles actions puis-je anticiper ?



En attendant ou en parallèle de la signature du bon de commande SONS, je peux anticiper la phase administrative consistant à l'adhésion aux services de l'Agence du numérique en Santé.

L'adhésion sert à ce que ma structure soit connue de l'ANS et que je puisse bénéficier de Moyens d'Identification Electronique (MIE) (carte, certificat, e-CPS) car **l'ANS est fournisseur d'identité électronique**

Ces MIE seront utiles pour utiliser les outils numériques nécessitant une authentification forte (accès au DMP par exemple, accès au DUI...)

Les démarches doivent être faites par le responsable légal de la structure. La contractualisation se fait généralement au niveau du FINESS Juridique



15 minutes

Etape 1 : Je réunis les pièces justificatives qui me sont demandées

1/ Le n° FINESS* Juridique et Géographique et le SIRET de ma structure

2/ Ma carte d'identité nationale ou mon passeport numérisé (sauf si j'utilise France Connect)

3/ L'acte de nomination numérisé me désignant comme représentant légal de la structure dûment habilité à signer le présent Contrat ou de l'acte formalisant la délégation de signature (Kbis par exemple)

Etape 2 : je me connecte au site de l'ANS et je remplis ma demande en ligne : <https://esante.gouv.fr/vos-demarches-1>

Pour retrouver le guide complet de commande des moyens d'identification électronique :

https://esante.gouv.fr/sites/default/files/media_entity/documents/guide_dui_interoperable_services_et_referentiels_socles.pdf



Adhérez facilement aux services de l'Agence et obtenez votre 1ère carte de Responsable Légal

Nous vous proposons de réaliser simplement vos démarches en ligne, en remplissant le contrat d'adhésion et votre demande de Carte de responsable légal. Attention : si vous êtes un Professionnel de Santé ou soumis à une Autorité d'enregistrement, consultez [le parcours guidé](#)

Accédez à la démarche simplifiée





**Quelles ressources documentaires
puis-je consulter ?**

• Quelles ressources documentaires puis-je consulter ?



Beaucoup de ressources documentaires ont été produites pour expliquer les enjeux, les programmes de financement...

Un **premier réflexe** à avoir :

Se rendre sur la [page esante.gouv.fr](https://www.esante.gouv.fr) dans la rubrique Structure médico-sociale

The screenshot shows the website header with navigation tabs: LA E-SANTÉ, PROFESSION LIBÉRALE, ÉTABLISSEMENT DE SANTÉ, STRUCTURE MÉDICO-SOCIALE (selected), INDUSTRIEL, PATIENT. The main content area features the title 'Le Ségur du numérique en santé pour le social et le médico-social' and a sub-header 'Financé par l'Union européenne NextGenerationEU'. Below the title, there is a paragraph: 'Le Ségur du Numérique en Santé alloue 630 millions d'euros pour le secteur médico-social et social, pour accélérer la transformation numérique du secteur et améliorer la qualité des systèmes d'information déployés dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux.' Another paragraph states: 'Le Ségur Médico-social s'adresse à l'ensemble des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS).'

Différentes typologies de ressources disponibles ont été classées :

The screenshot shows a section titled 'Accédez aux ressources de référence' with four tabs: Documents réglementaires (selected), Outils de déploiement, Outils de communication et de sensibilisation, and Le Ségur du point de vue des acteurs du médico-social. Below the tabs, the text reads: 'Exigences Ségur par domaine' and 'Le dispositif SONS est encadré par un arrêté, comportant 3 annexes :'. A list of three documents follows:

- Le référentiel d'exigences minimales et les scénarios de conformité (REM), qui définit les exigences techniques, fonctionnelles et ergonomiques que doivent respecter les éditeurs pour bénéficier du référencement. Ce référentiel intègre les scénarios de vérification des exigences cœur de métier.
- Le dossier de spécification de référencement (DSR), qui présente les modalités de présentation et d'instruction des demandes de référencement adressées par les éditeurs. Ce document intègre la liste des documents entrants ou sortants du DUI ainsi que leur niveau de structuration attendu en vogue 1.
- Le document d'appel à financement (AF) en vue de l'équipement numérique des acteurs de l'offre médico-sociale et sociale, qui définit l'ensemble des règles et conditions associées à l'attribution et au versement des financements pour les éditeurs, ainsi que les modalités de présentation et d'instruction des demandes de financement et de paiement.

Et pour devenir incollable sur la e-Santé : <https://www.coorpacademy.com/esante-formation/>

• Quelles ressources documentaires puis-je consulter ?



Beaucoup de ressources documentaires ont été produites pour expliquer les enjeux, les programmes de financement...



Zoom sur les différentes typologies de ressources disponibles :

Documents réglementaires

- Appel à financement de l'équipement numérique des acteurs des secteurs médico-social et social – Logiciels DUI :
https://esante.gouv.fr/sites/default/files/media_entity/documents/af-ms1-dui-va1.pdf
- Dossier de Spécifications de Référencement (DSR) :
https://esante.gouv.fr/sites/default/files/media_entity/documents/dsr-ms1-dui-va1.pdf
- Référentiel d'exigences et de scénarios de conformité du DSR - Vague 1 :
https://esante.gouv.fr/sites/default/files/media_entity/documents/rem-ms1-dui-va1.xlsx

Outils de déploiement

- Comprendre les devis des éditeurs :
https://esante.gouv.fr/sites/default/files/media_entity/documents/segur-numerique-note-devis-editeurs.pdf
- Guide pour la commande de certificats logiciels :
https://esante.gouv.fr/sites/default/files/media_entity/documents/segur-numerique-medico-social-guide-certificats.pdf
- Guide pratique de mise en œuvre du SONS :
https://esante.gouv.fr/sites/default/files/media_entity/documents/GUIDE-SONS.pdf
- Guide de déploiement d'un DUI interopérable avec les services et référentiels socles :
https://esante.gouv.fr/sites/default/files/media_entity/documents/guide_dui_interoperable_services_et_referentiels_socles.pdf

• Quelles ressources documentaires puis-je consulter ?



Beaucoup de ressources documentaires ont été produites pour expliquer les enjeux, les programmes de financement...Elles sont très régulièrement complétées par de nouveaux documents.



Zoom sur les différentes typologies de ressources disponibles :

Outils de communication et de sensibilisation

❖ Général

- Le numérique dans le secteur social et médico-social :

- ✓ https://esante.gouv.fr/sites/default/files/media_entity/documents/FICHE-PRATIQUE-SEGUR-NUMERIQUE-MEDICO-SOCIAL.pdf

- ✓ https://esante.gouv.fr/sites/default/files/media_entity/documents/infographie-segur-numerique-medico-social.pdf

- ✓ [Fiche pédagogique sur les données de santé](#)



❖ Services et référentiels socles

- Fiches de synthèse par service socle :

- https://esante.gouv.fr/sites/default/files/media_entity/documents/segur-numerique-medico-social-fiches-services-socles.pdf

- Où trouver le bon document ?

- https://esante.gouv.fr/sites/default/files/media_entity/documents/Segur_numerique_Corpus_documentaire_Ou_trouver_le_bon_document.pdf

❖ Les apports / avantages d'une version de DUI (Dossier Usager Informatisé) Référencée Sécur

- Fiche apport DSR Personnes âgées :

- https://esante.gouv.fr/sites/default/files/media_entity/documents/segur-numerique-medico-social-apports-dui-pa.pdf

- Fiche apport DSR Personnes handicapées :

- https://esante.gouv.fr/sites/default/files/media_entity/documents/medico-social-apports-dui-ph.pdf

- Fiche apport DSR Domicile :

- https://esante.gouv.fr/sites/default/files/media_entity/documents/segur-numerique-medico-social-apports-dui-domicile.pdf

• Quelles ressources documentaires puis-je consulter ?



Beaucoup de ressources documentaires ont été produites pour expliquer les enjeux, les programmes de financement...



Zoom sur les différentes typologies de ressources disponibles :

Le Ségur du point de vue de acteurs du médico-social

❖ Les retours d'expériences des pilotes

- Pilotes Ségur personnes âgées :
https://esante.gouv.fr/sites/default/files/media_entity/documents/segur_rex_ms1_personnes_agees_avril_2022.pdf
- Pilotes Ségur personnes handicapées :
https://esante.gouv.fr/sites/default/files/media_entity/documents/segur_rex_ms1_personnes_handicap_avril_2022.pdf
- Pilotes Ségur domicile :
https://esante.gouv.fr/sites/default/files/media_entity/documents/segur_rex_ms1_domicile_avril_2022.pdf

❖ Les cas d'usages par domaines

- Fiche n°1 – David a fait une chute :
https://esante.gouv.fr/sites/default/files/media_entity/documents/fiche-ndeg1_pa-ph-dom_david-fait-une-chute_vf.pdf
- Fiche n°2 – Marion réalise des examens (biologie ou imagerie médicale) :
https://esante.gouv.fr/sites/default/files/media_entity/documents/fiche-ndeg2_pa-ph-dom_marion-realise-des-examens-%28biologie-ou-

[imagerie-medicale%29_vf.pdf](#)

- Fiche n°3a – Laura bénéficie d'interventions multiples à domicile (SSIAD-SAAD) :
https://esante.gouv.fr/sites/default/files/media_entity/documents/fiche-ndeg3a_dom_laura-beneficie-dinterventions-multiples-a%20domicile-%28ssiad-saad%29_vf.pdf
- Fiche n°3b – Laura bénéficie d'interventions multiples à domicile (SSIAD-HAD) :
https://esante.gouv.fr/sites/default/files/media_entity/documents/fiche-ndeg3b_dom_laura-beneficie-dinterventions-multiples-a%20domicile-%28ssiad-had%29_vf.pdf
- Fiche n°4 – Julien va rentrer en IME avec internat :
https://esante.gouv.fr/sites/default/files/media_entity/documents/fiche-ndeg4_ph_julien-va-entrer-en-ime_vf.pdf
- Fiche n°5 – Charlotte utilise Mon Espace Santé à la suite d'une vaccination :
https://esante.gouv.fr/sites/default/files/media_entity/documents/fiche-ndeg5_ph_charlotte-utilise-mon-espace-sante-suite-a-une-vaccination_vf.pdf



**Et si les ressources
documentaires ne suffisent pas,
qui peut m'aider ?**

• Et si les ressources documentaires ne suffisent pas, qui peut m'aider ?



Si j'ai besoin d'aide pour comprendre le programme SONS, je peux m'appuyer sur des personnes en région qui peuvent m'accompagner

Les GRADeS

(Groupements Régionaux d'Appui au Développement de la e-Santé)



Votre éditeur de logiciel



Chaque région dispose d'un collectif SI



Les fédérations

Et concernant



les ARS



Ce que je dois retenir



• Ce que je dois retenir

- 1 Le Programme SONS est un programme de financement du numérique en santé, destiné notamment aux ESMS
 - 2 Je ne tarde pas pour prendre contact avec mon éditeur et signer mon bon de commande car l'année 2023 est l'année du déploiement
 - 3 J'anticipe la montée de version en réalisant les démarches administratives auprès de l'ANS
 - 4 J'en parle autour de moi pour informer les autres ESMS qui sont concernés et qui pourraient être intéressés
 - 5 Je participe au paramétrage de la solution et je signe la vérification d'aptitude que me présente l'éditeur à la fin de l'installation
 - 6 Je déploie les usages de ces outils au sein de mon ESMS, c'est-à-dire, je qualifie l'identité de la personne que j'accompagne, j'envoie désormais mes mails avec une adresse sécurisée, j'alimente Mon espace Santé (pour les professionnels déjà en capacité de le faire)
- »» Et ensuite, de nouvelles exigences, permettant de faire évoluer les DUI, seront définies pour la Vague 2, prévue à partir de 2024. Cela donnera lieu à un nouveau programme SONS pour franchir la 2^{ème} marche complémentaire à la 1^{ère}.



esante.gouv.fr

Le portail pour accéder à l'ensemble des services et produits de l'Agence du Numérique en Santé et s'informer sur l'actualité de la e-santé.

 **[@esante_gouv_fr](https://twitter.com/esante_gouv_fr)**

 **linkedin.com/company/agence-du-numerique-en-sante**